



Ville de LORRAINE

www.ville.lorraine.qc.ca

PERMIS 2021

POUR LES REMORQUES
RÉSIDENTS DE LORRAINE SEULEMENT

UN PERMIS PAR RÉSIDENCE

Règlement n° 164-C ET SES AMENDEMENTS

INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

Prénom et nom: _____

Adresse complète de résidence : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Si non résident, mais propriétaire d'un immeuble ou d'un terrain sur le territoire de la ville de Lorraine

Adresse : _____

Matricule : _____

IDENTIFICATION DU VÉHICULE ET AUTRES INFORMATIONS (COPIES À TRANSMETTRE*)

Propriétaire : _____

Type d'embarcation : _____

Marque et modèle du véhicule qui tire la
remorque : _____

N° d'immatriculation du véhicule* : _____

N° d'immatriculation de la remorque* : _____

SIGNATURE DU DEMANDEUR : _____

SECTION RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION – VILLE DE LORRAINE

Date de l'émission du permis : _____

Numéro d'étiquette : _____

Numéro de vignette: _____

APPROUVÉ PAR : _____

TRANSMISSION PAR COURRIEL

INFORMATIONS IMPORTANTES

STATIONNEMENT PERMIS

Endroit : Seulement au sud du chemin de la Grande-Côte, côtés est et ouest du boulevard De Gaulle
(Est : parc canin/Ouest : route Verte)

Horaire : De 7 h à 23 h, tous les jours

Règlement en vigueur : _____ du 1^{er} juin jusqu'au 15 novembre 2021

Récupération et positionnement de la vignette et de l'étiquette :

- Récupérer à la bibliothèque sur présentation d'une preuve de résidence valide;
- Apposer l'étiquette à l'arrière de la remorque, près de la plaque d'immatriculation ;
- Accrocher la vignette au miroir, à l'intérieur du véhicule.